DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Registered Office: 60, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg,

Grand-Duchy of Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le « Fonds »)

AVIS INTERNET AUX ACTIONNAIRES

DE DNCA INVEST- BEYOND CLIMATE

Luxembourg, le 5 décembre 2025

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le « Conseil d'administration ») souhaite vous informer d'un changement concernant le compartiment DNCA INVEST – BEYOND CLIMATE (le « Compartiment ») du Fonds.

Les termes non définis dans la présente notification ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé (i) de modifier le nom du Compartiment en « Sustain Climate », (ii) de mettre à jour la description de l'objectif d'investissement durable du Compartiment et (iii) de réduire son investissement durable minimum avec un objectif environnemental de 65 % à 50 % de son actif net (les « Modifications »). Le changement de nom du Compartiment vise à souligner plus clairement l'objectif durable poursuivi par le Compartiment, tandis que les autres Modifications permettront une plus grande flexibilité dans la gestion du Compartiment.

Dans le cadre des Modifications, le paragraphe suivant de la politique d'investissement du Compartiment sera mis à jour comme suit (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

"*Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables et vise à cibler des émetteurs dont une part ~~significative~~ des revenus est liée aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, ~~avec un seuil minimum de 50 % des revenus consolidés des entités détenues dans le portefeuille,~~ toutes les sociétés dont les revenus sont liés à un ou plusieurs de ces ODD (à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés et des fonds monétaires). […]*"

Les informations précontractuelles du Compartiment requises par le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission seront également mises à jour afin de refléter les Modifications.

Pour éviter toute ambiguïté, le Compartiment doit toujours investir 100 % de son actif net dans des investissements durables (à visée sociale ou environnementale), à l'exclusion des liquidités, des équivalents de liquidités, des instruments financiers dérivés et des fonds monétaires.

Les Modifications n'auront aucune incidence sur le profil de risque du Compartiment (tel que mesuré par l'indicateur de risque synthétique (SRI) publié dans les documents d'informations clés (« KID »)) et n'entraîneront aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment ni aucun coût de transaction spécifique lié au marché qui serait lié à un ajustement du portefeuille.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Les modifications seront incluses dans la prochaine mise à jour du Prospectus et du document d'informations clés du Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande adressée au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur la modification du Compartiment.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

DNCA INVEST